

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 septembre 2010

L'an deux mille dix le sept septembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIEDNOIR Yves, Maire.

Nombre de membres afférent au Conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 10

PRESENTS : PIEDNOIR Yves – VOINIER Pascal - LALANNE Frédéric - JAYMOT Sylvie - LEMBEGE Patrick – COURALET Catherine – THEULE Jean- TOUZEAU Sandra - PECCOL Louis

ABSENT EXCUSE : LEBLANC Jean Simon

Date de la convocation : 31.08.2010

Ordre du jour :

- Electrification rurale : mise en souterrain des réseaux au chemin de l'église
- Aménagement des allées du cimetière : signature du marché public
- Réorganisation du secrétariat de mairie
- Etude d'une demande de subvention extraordinaire émanant de l'association FORME ET BONNE HUMEUR
- Désignation d'un représentant au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes de Lacq
- Construction de terrains de pétanque
- Communication du rapport d'activités 2009 de la Communauté de Communes de Lacq
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Mme JAYMOT Sylvie

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 27 juillet 2010.

N° 1 ELECTRIFICATION RURALE : MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX AU CHEMIN DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de mise en souterrain des réseaux, postes n° 2 «Monréjeau» et n° 1 «Labastide», chemin de l'église depuis l'intersection du Cami Salié jusqu'à la place de l'église.

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'entreprise SPIE SUD OUEST.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale «FACE C2010». Il propose d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

Montant des travaux T.T.C :.....	76 332,81 €
Actes notariés	1 200,00 €
Coordonnateur SPS :	334,88 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus :	7 633,28 €
Frais de gestion du SDEPA	<u>3 191,17 €</u>

TOTAL :88 692,14 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation du F.A.C.E (dépenses subv. Plafonnée à 69 688,09€ H.T.)...	54 175,52 €
- T.V.A. préfinancée par le SDEPA :	13 815,21 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres :.....	17 510,24 €
- Participation de la commune aux frais de gestion :	3 191,17 €
TOTAL :	88 692,14 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- **ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

N° 2 II AMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE : SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation d'entreprises selon la procédure adaptée a été lancée pour l'aménagement des allées du cimetière.

Le délai de remise des offres avait été fixé au 30 juillet 2010.

Monsieur le Maire communique ensuite le résultat de l'appel d'offres. 4 entreprises ont remis une offre.

Puis, il indique qu'en fonction des critères d'attribution, il a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse de la Société REY BETBEDER pour un montant de 38 070,00 € H.T.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise précitée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché d'aménagement des allées du cimetière avec la Société REY BETBEDER pour un montant de 38 070,00 € H.T.

N° 3 III REORGANISATION DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de LABASTIDE-MONREJEAU emploie un rédacteur pour 16 heures de travail par semaine (intercommunal à temps complet avec la Commune de LABASTIDE-CEZERACQ) et un adjoint administratif de 1^{ère} classe mis à disposition par la Commune d'ARGAGNON pour 5 heures par semaine.

La Commune d'ARGAGNON met fin à la mise à disposition pour recruter l'agent à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2010.

Le rédacteur voit son temps de travail porté à temps complet dans la Commune de LABASTIDE-CEZERACQ et quitte donc la Commune de LABASTIDE-MONREJEAU.

Le secrétariat de mairie doit être réorganisé. Monsieur le Maire propose de regrouper les deux postes et de porter le temps de travail total à 28 heures par semaine.

Il ajoute qu'une publicité a été lancée pour recruter un secrétaire de mairie du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou rédacteurs territoriaux.

Les candidats sélectionnés pour le poste de secrétaire de mairie ont été reçus pour un entretien, à la mairie de LABASTIDE-MONREJEAU, le lundi 30 août 2010. Il rend compte au Conseil Municipal de ces entretiens.

A l'issue de la commission de recrutement, les membres de la commission ont marqué une préférence pour Madame Isabelle LABARTHE. Elle peut être recrutée en qualité d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en qualité de contractuelle (article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée), en attendant sa réussite au concours de rédacteur territorial.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif de 1^{ère} classe pour assurer le fonctionnement du secrétariat de mairie.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 28 heures.

Pour le recrutement, il pourrait être fait application des dispositions de l'article 3-6^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet, dans les communes de moins de 1 000 habitants, de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents pour pourvoir l'emploi de secrétaire de mairie. Ces contrats de travail peuvent être conclus pour une durée de 3 ans maximum renouvelables expressément dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Monsieur le Maire propose de signer, dans l'immédiat, un contrat de travail pour une durée d'un an.

L'emploi pourrait être doté de la rémunération afférente au 1^{er} échelon de l'échelle 4 de rémunération de la fonction publique soit actuellement l'indice brut 298 de la fonction publique. Il propose d'appliquer les revalorisations de cette échelle indiciaire qui interviendraient pour les fonctionnaires.

Invité à se prononcer sur ces questions et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} octobre 2010 d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif de 1^{ère} classe représentant 28 h de travail par semaine,
- que cet emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent contractuel,
- que cet emploi sera doté de la rémunération afférente au 1^{er} échelon de l'échelle 4 de rémunération soit l'indice brut 298 de la fonction publique et que seront appliquées les revalorisations de cette échelle indiciaire décidées intervenant pour les fonctionnaires,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,

DECIDE, pour ce faire, de modifier le budget primitif de l'exercice 2010 de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

- compte 6413 «personnel non titulaire » :+ 2 000 €
- compte 6450 «charges de sécurité sociales » :+ 1 420 €
- compte 022 «dépenses imprévues » :- 3 420 €

N° 4 III ETUDE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION EXTRAORDINAIRE EMANANT DE L'ASSOCIATION FORME ET BONNE HUMEUR

Monsieur le Maire expose que par lettre en date du 24 août 2010, l'association FORME ET BONNE HUMEUR de LABASTIDE-MONREJEAU sollicite une aide financière de la Commune pour acheter un appareil type chaîne hi fi pour les cours de gymnastiques dispensés 3 heures par semaine.

Le coût de cet appareil s'élève à 130 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribution d'une subvention à cette association pour l'achat de cet appareil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'allouer à l'association FORME ET BONNE HUMEUR une subvention de 130 € pour procéder à l'acquisition de cet équipement.

DECIDE de modifier le budget primitif de l'exercice 2010 de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

- compte 6574 «subvention de fonctionnement aux associations » : ..+ 130 €
- compte 022 «dépenses imprévues » :- 130 €

N° 5 III DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 mars 2003, le conseil de la Communauté de Communes de Lacq a décidé la création de la commission locale chargée de l'évaluation des transferts de charges.

Suite au renouvellement des membres des conseils municipaux en mars 2008, la désignation de nouveaux membres est obligatoire pour le mandat 2008-2014.

Cette commission est composée d'un membre de chaque conseil municipal des communes de la communauté de communes de Lacq.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Yves PIEDNOIR pour faire partie de la commission locale d'évaluation des transferts de charges au sein de la Communauté de Communes de Lacq.

IV CONSTRUCTION DE TERRAINS DE PETANQUE

Monsieur le Maire expose que des administrés souhaiteraient disposés d'un terrain de pétanque à l'aire de jeux. Suite à des recherches, en premier temps sur internet, un terrain de pétanque de dimension de 4 m x 10 m coûte environ 600 €. Les dimensions réglementaire d'un terrain de boules sont de 4 m x 15 m et deux terrains pourraient être envisagés du côté EST en limite de propriété de la maison LABROUE. Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette réalisation.

Monsieur PECCOL Louis suggère qu'une réflexion globale soit menée sur l'aménagement de cette aire de jeux et évoque la mise en place de toilettes. Monsieur le Maire rappelle qu'une étude avait été faite sur l'installation de toilettes sèches mais compte tenu du coût très élevé de cet équipement, le Conseil Municipal n'avait pas donné de suite.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la réalisation de deux terrains de pétanque à l'aire de jeux et demande à Monsieur le Maire de chiffrer le coût réel de ce projet.

V COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2009 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités de l'exercice 2009 de la Communauté de Communes de Lacq.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DU MAIRE

Point sur l'état d'avancement des travaux de rénovation de la mairie

Les travaux de rénovation de la mairie suivent son cours. Le lot gros-œuvre reprendra une activité du chantier sur les façades du bâtiment à partir du 20 septembre prochain.

L'aménagement de l'espace devant la mairie côté entrée principale

Une proposition d'aménagement de l'espace devant la mairie a été évoquée par Monsieur le Maire et qui donnera lieu à un devis d'une entreprise. Dans le cadre de cet aménagement, une décision sera prise au sujet de la pompe à eau manuelle.

Spectacles bibliothèque

En complément des spectacles organisés par le pôle lecture et le Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de Labastide-Cézéracq/Labastide-Monréjeau pour les enfants de maternelle et sur la proposition de la commission municipale sports et loisirs, le Conseil Municipal accepte de financer un spectacle de chants au printemps pour un coût estimé à 500 €.

Vide grenier organisé par l'association «Main dans la Main avec l'Afrique»

L'association «Main dans la Main avec l'Afrique» organise un vide grenier le dimanche 19 septembre 2010 à la salle des fêtes de Labastide-Monréjeau.

Affiché, le 10 septembre 2010
Le Maire,